

Séance du 23 octobre 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suarès à M. Bergé ; M. Barrère à M. Ugalde.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : FONCIER - Acquisition à Monsieur Ruellan et Madame Domergue de parcelles situées rue du Sergent Duhau pour aménagement de voirie

Monsieur GOUFFRANT présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En vue de permettre la réalisation de la continuité des trottoirs de la rue Sergent Duhau, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain située dans cette rue et constituée de plusieurs parcelles :

- BD 374 (partie) pour 14 m² ;
- BD 375 pour 132 m² ;
- BD 389 pour 19 m².

Un accord est intervenu avec les propriétaires desdites parcelles pour une acquisition sur la base d'un prix de 125 €/le m² (conforme à l'avis des Services Fiscaux en date du 17 mars 2008) et d'une prise en charge par la Commune des frais consécutifs au déplacement de la haie et à la réalisation d'une nouvelle clôture (en remplacement de l'existante et à l'image de celle du n° 20 de la rue).

Je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de la transaction exposée ci-avant avec Monsieur Ruellan et Madame Domergue ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à eux.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.